



Ouverture 2018 sur les marais intérieurs (Hors DPM)

ESPÈCES	DATES D'OUVERTURE Ouverture anticipée Autres territoires mentionnés à l' article L. 424-6 du code de l'environnement	Saison 2018-2019
Oies		
Oie cendrée	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Oie des moissons	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Oie rieuse	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Bernache du canada	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Canards de surface		
Canard chipeau	15 septembre à 7 heures	15 septembre
Canard colvert	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Canard pilet	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Canard siffleur	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Canard souchet	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Sarcelle d'été	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Sarcelle d'hiver	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Canards plongeurs		
Fuligule milouin	15 septembre à 7 heures	15 septembre
Fuligule milouinan	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Fuligule morillon	15 septembre à 7 heures	15 septembre
Eider à duvet	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Garrot à œil d'or	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Harelde de Miquelon	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Macreuse noire	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Macreuse brune	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Nette rousse	15 septembre à 7 heures	15 septembre
Rallidés		
Foulque macroule	15 septembre à 7 heures	15 septembre
Poule d'eau	15 septembre à 7 heures	15 septembre
Râle d'eau	15 septembre à 7 heures	15 septembre
Limicoles		
Barge rousse	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Bécasseau maubèche	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août

Bécassine des marais	Premier samedi d'août à 6 heures (***)	4 août
Bécassine sourde	Premier samedi d'août à 6 heures (***)	4 août
Chevalier aboyeur	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Chevalier arlequin	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Chevalier combattant	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Chevalier gambette	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Courlis corlieu	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Huîtrier pie	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Pluvier doré	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Pluvier argenté	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Vanneau huppé	Ouverture générale de la chasse dans le Nord	16 septembre

*** Jusqu'au 21 août, sur les seules prairies humides et les zones de marais non asséchées spécifiquement aménagées pour la chasse de ces deux espèces, par la réalisation de platières et la mise en eau, entre 10H00 et 17H00.

ATTENTION : la chasse de la barge à queue noire est suspendue sur l'ensemble du territoire métropolitain. La chasse du courlis cendré n'est autorisée que sur les territoires du Domaine Public Maritime (DPM)



Ouverture 2018 sur le DPM

ESPÈCES	DATES D'OUVERTURE Ouverture anticipée	Saison 2018- 2019
Oies		
Oie cendrée	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Oie des moissons	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Oie rieuse	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Bernache du canada	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Canards de surface		
Canard chipeau	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Canard colvert	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Canard pilet	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Canard siffleur	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Canard souchet	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Sarcelle d'été	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Sarcelle d'hiver	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Canards plongeurs		
Fuligule milouin	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Fuligule milouinan	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Fuligule morillon	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Eider à duvet	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Garrot à œil d'or	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Harelde de Miquelon	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Macreuse noire	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Macreuse brune	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Nette rousse	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Rallidés		
Foulque macroule	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Poule d'eau	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Râle d'eau	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Limicoles		
Barge rousse	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Bécasseau maubèche	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août

Bécassine des marais	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Bécassine sourde	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Chevalier aboyeur	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Chevalier arlequin	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Chevalier combattant	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Chevalier gambette	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Courlis cendré	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Courlis corlieu	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Huîtrier pie	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Pluvier doré	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Pluvier argenté	Premier samedi d'août à 6 heures	4 août
Vanneau huppé	Ouverture générale de la chasse dans le Nord	16 septembre

ATTENTION : la chasse de la barge à queue noire est suspendue sur l'ensemble du territoire métropolitain. La chasse du courlis cendré n'est autorisée que sur les territoires du Domaine Public Maritime (DPM)